



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 19 décembre 2008
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY : Quimper Communauté
- Marc ANDRO : Quimper Communauté et Pays touristique de Quimper
- Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- Jean-Claude SACRE : CC Concarneau Cornouaille
- Michel CANEVET, Guy MARZIN : CC Haut Pays Bigouden
- Roger LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Michel LE BIAVANT : CMA

:

Membres excusés

- Daniel COUIC, Pays Bigouden Sud
- André FIDELIN : Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ et PPC
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- CCIQC : Jean-François GARREC
- Maryvonne BLONDIN, Conseil général
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional
- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jérôme BROSSE : Agent comptable du GIP
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture

Participaient également :

- François LE DREAU : Conseil de Développement
- Gérard LENGLET, Préfecture du Finistère
- Hélène EGU, CC Pays fouesnantais
- Nathalie CONAN-MATHIEU, Ronan MARCEL, Laurent BRUCHON, Stéphane TROPRES : Quimper Communauté
- Christophe PODEVIN, Pays de Douarnenez
- François CLEMENT, CCIQC
- Michel DAOUST, Nicolas KERLOCH, Betty ROBERT, Lénaïg WEILER, Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 décembre 2008
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 80

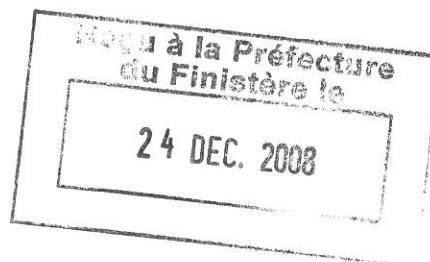
BUDGET 2008 : DECISIONS MODIFICATIVES

Compte tenu des modifications intervenues en cours d'année sur certains postes de dépenses et de recettes de fonctionnement, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives et les transferts de crédits tels que détaillés en annexe.



Le Président

Bernard POIGNANT



DECISION MODIFICATIVE GIP PAYS DE CORNOUAILLE

déc-08

Section de Fonctionnement

Dépenses

Compte	Intitulé	Montant
60632	fournitures de petit équipement	1 200,00
611	Contrats de prestations de services	6 750,00
617	ETUDES	9 950,00
6132	location immobilière	3 000,00
6236	catalogues et imprimés	800,00
6251	frais de déplacements	1 500,00
6257	réceptions	500,00
631	taxe sur les salaires	14 128,00
6336	cotisations au CNFPT	69,00
64131	Rémunérations	7 054,14
6451	Ursaff	-1 880,00
6458	organismes sociaux	-2 287,92
60612	energie electricité	-1 100,00
6182	Documentation générale et technique	-1 000,00
6233	foires et expositions	-2 000,00
6237	publications	-3 000,00
6256	missions	-1 500,00
6261	frais d'affranchissement	-3 000,00
6262	frais de télécommunications	-1 990,93
6615	intérêts	-1 400,00
O22	Dépenses imprévues	-10 939,12
Total		14 853,17

Section d'Investissement

Dépenses

Compte	Intitulé	Montant
205	logiciels	-2 300,00
2183	matériel informatique	600,00
2184	meublé	2 740,00
275	Dépôts et cautionnements versés	-1 040,00
Total		0,00

Recettes

Compte	Intitulé	Montant
705	études	300,00
70878	remboursement de frais	273,33
7472	région	21 598,00
7473	Dept 29	-2 500,20
7475	groupement de collectivités	4 974,80
7478	autres organismes	-10 082,92
6419	Rbt rémunération personnel	290,16
Total		14 853,17

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 décembre 2008
Hôtel de Ville de Quimper

Délibération N° 81

LIGNE DE CREDIT

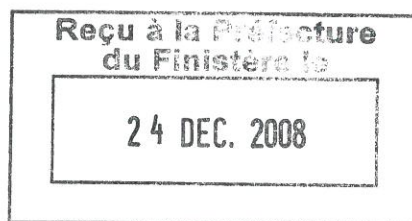
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise le Président à ouvrir une ligne de crédit au Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 1 an renouvelable
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois du mois en cours + 0,6 %
- Mode de calcul des intérêts : exact/360
- Règlement des intérêts : trimestriellement, à terme échu
- Remboursement du capital : à tout moment, sans pénalités
- Pas de commission d'engagement
- Pas de commission de non-utilisation



Le Président


Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 décembre 2008
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 82

Revenus des prestations assurées par le GIP dans le cadre de ses missions

Conformément à l'article 23 des statuts du GIP concernant ses ressources financières et ses moyens, le conseil d'administration autorise le GIP à percevoir des revenus de ses prestations dans le cadre de ses missions.

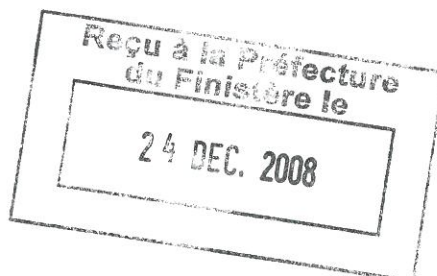
Le service énergie est particulièrement concerné dans le cadre de l'espace info énergie (conférences) et du conseil en économie partagée (cotisation des communes).

Les prestations feront l'objet d'une convention entre les parties.



Le Président

Bernard POIGNANT



Compte rendu de séance

Introduction (Bernard Poignant)

Après avoir accueilli les membres présents et constaté que toutes les EPCI sont représentées sauf le Cap Sizun, Bernard Poignant évoque le calendrier annuel qu'il souhaite établir en sus des conseils d'administration, à savoir :

- dans le courant du premier semestre : une assemblée générale statutaire
- dans le courant du second semestre : un grand rendez-vous du type « rendez-vous de la Cornouaille » qui a eu lieu en novembre 2008 autour d'un grand témoin, d'un grand thème ou d'un grand projet. Il demande aux élus de commencer d'ores et déjà à réfléchir aux idées fédératrices qui pourraient être retenues pour ce grand rendez-vous de l'automne.

Concernant les conseils d'administration, Bernard Poignant exprime également le souhait qu'à l'avenir, les documents à étudier en séance soient expédiés plus tôt, après qu'il les ait visés, et qu'un rapporteur soit désigné pour chaque thème. Il demande à Michel Daoust davantage de rigueur sur les délais d'envoi des documents afin que chacun puisse avoir le temps de les consulter dans un laps de temps raisonnable.

1. Assises territoriales à Saint Malo (Michel Daoust)

Michel Daoust indique qu'une seule information notable a été communiquée lors de ces assises, à savoir le report de juin à décembre 2009 pour la signature de la clause de revoyure du contrat de Pays.

2. Contrat de Pays (Michel Canevet)

Michel Canevet présente la synthèse des projets qui entrent dans le cadre de l'enveloppe 2. Si ces projets sont bien mis en oeuvre avant 2012 (et l'accent est d'ailleurs mis sur la nécessité qu'ils le soient), il reste environ 4 millions d'euros au titre de l'enveloppe 2 disponibles pour de nouveaux projets. Il convient donc de se mettre rapidement d'accord sur le type de projets à retenir pour consommer l'enveloppe et Michel Canevet propose la constitution urgente d'un groupe de travail.

Il demande aussi que les élus manifestent collectivement au Conseil régional leur volonté de voir réintégrer dans l'enveloppe 2 la subvention de 350 000 € qui avait été allouée pour l'espace culturel de Châteaulin et qui est théoriquement perdue puisque le projet est abandonné alors que le dossier est passé en commission permanente au Conseil régional.

Globalement, le conseil d'administration préconise les actions et orientations suivantes :

- **constituer d'urgence un groupe de travail** comprenant un élu par EPCI et des techniciens pour affiner les chiffres, obtenir les intentions de délibérations, revoir les plafonnements (mise en oeuvre M. Canevet / M. Daoust). Bernard Poignant souhaite qu'un rapport soit fait lors du prochain conseil d'administration dont la date sera fixée en conséquence (objectif fin février début mars).
- **éviter le saupoudrage et retenir l'intérêt collectif** à l'échelle du territoire. L'enveloppe supplémentaire de 1,8 millions d'euros allouée par la Région pour le schéma numérique illustre bien la volonté régionale de rechercher l'intérêt collectif de la Cornouaille. C'est un exemple des thèmes qui peuvent être retenus.
- **prioriser les projets relatifs au développement économique, à l'emploi, à l'accessibilité et à l'attractivité du territoire.** Marc Andro précise que la volonté de la Région de privilégier les projets qui concernent l'activité économique et l'emploi a été clairement annoncée lors des Assises territoriales. Il convient donc d'aller dans le sens de la Région.

- être particulièrement vigilant sur le fait que les projets doivent être engagés avant 2012, faute de quoi le montant de la subvention serait perdu pour la Cornouaille.
- considérer qu'un déplafonnement peut être souhaitable pour certains projets d'intérêt collectif
- revoir éventuellement les critères de l'enveloppe 3
- finaliser la Contrat de Pays aussitôt que possible, sans attendre la date butoir même si elle est repoussée à décembre 2009. Marc Andro souligne qu'il s'agit là aussi d'un vœu émis par Jean-Yves Le Drian annoncé lors des Assises territoriales.

3. Examen des projets

- Volet territorial : assistance technique à maîtrise d'ouvrage à l'élaboration du pacte territorial pêche (François Clément)

Il est rappelé que le volet territorial de l'Etat (CPER 2007-2013) est entièrement consacré à la pêche, mais que tous les projets mobilisant les fonds de l'Etat doivent être soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le projet présenté en séance concerne la mise en place d'un plan territorial pour la pêche en Cornouaille, sous la forme de l'assistance d'un bureau d'études dont la réflexion permettra de proposer un programme d'ensemble d'évolution de la pêche cornouaillaise.

Le Conseil d'Administration valide la fiche qui lui est proposée sur ce thème pour un montant de 17 030 €.

Marc Andro regrette qu'on ne dispose plus d'aucun chiffre sur la situation de la flotille cornouaillaise depuis 2006. Ce travail a été réalisé par la fédération des coopératives maritimes jusqu'en 2006 mais il n'y a plus d'indicateur depuis 2007, et donc plus de visibilité de l'évolution de la flotille. Il souhaiterait que ce travail soit effectué.

Jean-Paul Stanzel, rejoint par d'autres élus, souhaite qu'une étude complémentaire soit menée sur les conséquences, au niveau de l'aménagement du territoire, des baisses ou des disparitions d'activités liées à la pêche, sur les conséquences colatérales au niveau des collectivités, sur la redynamisation d'un secteur qui peut encore souffrir. Cette étude pourrait être menée soit au niveau du pays, soit par un complément à l'étude menée par la CCI, ce que n'exclut pas François Clément.

Bernard Poignant demande donc à Jean-Paul Stanzel de préparer une proposition détaillée sur le sujet qui sera soumise au conseil d'administration.

- Mise en place d'un système d'information géographique partagé cornouaillais (François Clément et Michel Daoust)

Ce dossier qui consiste à permettre à la CCI et au Pays de Cornouaille de se doter d'un outil cartographique avait été accepté par le Conseil d'Administration du 28/11/07 puis ajourné en comité local de concertation. Il fait l'objet d'un débat au sein du Conseil d'Administration.

Marc Andro indique qu'il avait exprimé son interrogation sur ce projet lors du comité local de concertation pour deux raisons :

1/ un problème de fonds : l'étude du cabinet Spire avait mis en évidence la nécessité de mutualiser les moyens et l'ingénierie existante et le schéma du SIG était né de ce besoin, allié à la volonté de l'époque de ne pas se doter d'une agence d'urbanisme. Or les choses ont changé depuis les élections puisque Quimper Communauté a décidé de se doter d'une agence de développement économique qui pourra travailler à l'échelle du pays.

2/ un problème d'appellation : Système d'Information Géographique n'est pas un terme adéquat, il s'agit plutôt d'un outil cartographique partagé entre la CCI et le Pays, ce qui en soi n'est pas un problème et justifie la validation de la fiche présentée.

Par contre, Marc Andro indique que Quimper Communauté bénéficie déjà d'un outil très performant. Il invite les EPCI à venir le découvrir et annonce qu'il souhaite faire bénéficier l'ensemble des communautés de communes de l'outil dont dispose Quimper Communauté.

La plupart des élus manifestent leur intérêt quant à la découverte de ce qui existe, de ce qui peut être mutualisé, des complémentarités qui peuvent être trouvées entre les outils des uns et des autres.

A la demande de Roger Le Goff, qui estime que le positionnement de Quimper est important pour la réflexion à l'échelle du Pays, Bernard Poignant confirme qu'effectivement, le rôle de Quimper va se renforcer. Une agence de développement économique verra le jour courant 2009, une façon d'affirmer que le Finistère est un département bipolaire, de renforcer le rôle de Quimper par rapport à Brest, de revoir la place de Quimper et de la Cornouaille au regard de sa situation de bout de péninsule et par rapport aux villes environnantes. Il précise que l'agence de développement économique, bien que créée à l'initiative de Quimper Communauté, sera ouverte aux communautés de communes environnantes.

En conclusion, le Conseil d'Administration décide :

- **d'entériner « l'outil cartographique » commun entre le pays et la CCI sans le considérer comme un SIG qui est un terme jugé inapproprié;**
- **de se réunir sur le thème du SIG, de découvrir l'outil qui existe à Quimper Communauté et de faire le point avec les outils dont disposent les autres EPCI. Marc Andro est nommé élu référent sur ce thème.**
- **de prévoir une première prise de contact avec les différents partenaires (Chambres consulaires, pays, EPCI) concernant la future agence de développement économique.**

☒ Ecole de la commune de Tourc'h (Jean-Claude Sacré)

Jean-Claude Sacré dresse l'historique de ce projet. La nouvelle demande de la commune lui permettrait de profiter de conditions de subventions plus avantageuses dans le cadre de l'enveloppe 3 du contrat de pays que dans l'ancien PRAT.

Bernard Poignant indique qu'il s'agit d'un exemple typique (à ne pas suivre) d'une petite commune qui considère le pays comme un guichet.

Le conseil d'administration donne son accord pour que la commune de Tourc'h bénéficie de l'enveloppe 3 du Contrat de Pays, précisant toutefois qu'il s'agit d'une exception.

4. Conseil de développement (François Le Dréau)

François Le Dréau demande au Conseil d'Administration de valider les nouveaux membres qui souhaitent intégrer le conseil de développement, à savoir :

Collège 1 : Daniel Champs, Guy Diquélou, Patrick Goas, Françoise Malléjac, Eric Stéphan, Philippe Viala

Collège 2 : Isabelle Letty (CFDT), Ronan Le Meur (UIPF)

Collège 3 : Frédéric Hervé, Alain Pomès, Guy Riou

Collège 4 : Albert Billon, Gwénaél de Bergevin, Roger Prat

Le Conseil d'Administration valide la liste des nouveaux membres.

5. Budget 2008 (Michel Daoust)

- proposition de DM :

Les transferts de crédit et décisions modificatives nécessaires s'élèvent à 14 853.17 € pour un budget de 427 000 €.

Le Conseil d'Administration délibère favorablement sur la proposition de décision modificative

- renouvellement de la ligne de crédit

Le Crédit Agricole, mis en concurrence avec la Caisse d'Epargne et Dexia est la banque qui propose les conditions les plus avantageuses.

Le Conseil d'Administration délibère favorablement sur le renouvellement de la ligne de crédit de 200 0000 € selon les conditions énoncées proposées par le Crédit Agricole.

- Revenus des prestations assurées par le GIP dans le cadre de ses missions

Conformément à l'article 23 des statuts du GIP concernant ses ressources financières et ses moyens, le GIP a la possibilité de percevoir des revenus de ses prestations dans le cadre de ses missions.

Le service énergie est particulièrement concerné dans le cadre de l'espace info énergie (conférences) et du conseil en économie partagée (cotisation des communes).

Il est précisé que les prestations feront l'objet d'une convention entre les parties.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise le GIP à percevoir des revenus de ses prestations dans le cadre de ses missions.

6. Questions diverses

Les Pays touristiques (Marc Andro)

A la suite de deux réunions récentes, Marc Andro souhaite présenter au Conseil d'Administration l'état d'avancement de la réflexion sur le rapprochement des pays touristiques qui est envisagé depuis longtemps et a déjà fait l'objet de nombreux échanges.

Il indique que la volonté du Pays Touristique de Quimper et du PPC de regrouper l'action touristique à l'échelle du Pays de Cornouaille est clairement établie.

Le rapprochement avec le Pays touristique du Menez-Hom Atlantique est plus délicat puisque le territoire qu'il couvre n'est pas entièrement cornouaillais, cependant la Communauté de Communes de Châteaulin Porzay souhaite être associée à la réflexion cornouaillaise.

L'A OCD est favorable à une mutualisation des moyens existants mais manifeste son attachement à sa structure et Pierre Plouzenec précise que l'A OCD tient aussi à conserver son action d'animation des réseaux professionnels.

Compte tenu de ces souhaits clairement définis, il s'agira dans les 6 prochains mois de travailler sur la préparation de l'avenir en abordant des thématiques communes, en donnant un contenu au projet de rapprochement avant de le finaliser.

Conclusion (Bernard Poignant)

Bernard Poignant remercie les intervenants et précise les points qui devront impérativement figurer à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration (fin février-début mars) :

- préparation de l'assemblée générale
- préparation du prochain rendez-vous de la Cornouaille
- état d'avancement du contrat de Pays de Cornouaille
- vote du budget 2009